

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CODE 01

Parachèvement de l'autoroute 30 en PPP - Dépôt du rapport de l'analyse de la valeur ajoutée

Montréal, le 5 novembre 2008 – Le ministère des Transports du Québec, conjointement avec l'Agence des partenariats public-privé du Québec, rend aujourd'hui public le rapport de l'analyse de la valeur ajoutée du parachèvement de l'autoroute 30.

Ce rapport présente une analyse comparative de réalisation du parachèvement de l'autoroute 30 en partenariat public-privé (PPP) par rapport à sa réalisation en mode conventionnel, dans le but de quantifier la valeur ajoutée pour les fonds publics investis qui découlent de la décision d'opter pour une réalisation en PPP.

Le rapport conclut que la réalisation en mode PPP offre les avantages quantitatifs et qualitatifs suivants comparativement au mode de réalisation conventionnel, selon la proposition retenue du partenaire privé :

- un coût de réalisation moins élevé de 751,0 millions de dollars en valeur actuelle au 1er juillet 2008 pour l'ensemble des activités de conception, construction, financement, entretien, exploitation et réhabilitation pour toute la durée de l'entente de partenariat, soit environ 35 ans;
- un délai de réalisation et une mise en service de l'infrastructure plus rapides de deux ans, entraînant des retombées économiques accrues et un meilleur service aux usagers;
- le transfert au partenaire privé des risques de dépassement des coûts de construction, d'échéancier et de l'exploitation, entretien et réhabilitation pour toute la durée de l'entente de partenariat;
- la mise en place d'une infrastructure de qualité qui tire profit de l'innovation du partenaire privé.

Le parachèvement de l'autoroute 30 vise à doter la région métropolitaine de Montréal d'une voie de contournement. La réalisation de ce projet facilitera le transport des personnes et des marchandises et contribuera à l'essor économique de la Montérégie, du Montréal métropolitain et du Québec en général.

La partie ouest de ce projet, qui s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres, doit être conçue, construite, financée, exploitée, entretenue et réhabilitée par un partenaire privé, soit Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. À

ceci s'ajoute, une section de sept kilomètres permettant de joindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, pour un total approximatif de 42 kilomètres.

La partie ouest comprend notamment un passage en tunnel court sous le canal de Soulanges, un pont au-dessus du fleuve Saint-Laurent et un pont qui franchit la Voie maritime du Saint-Laurent à la hauteur du canal de Beauharnois. Le partenaire privé doit aussi implanter un système de péage sur le pont enjambant le fleuve Saint-Laurent.

Le gouvernement confie également au partenaire privé le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation de tronçons complémentaires échelonnés sur environ 35 kilomètres. Ces tronçons additionnels permettront de réaliser des économies d'échelle en confiant au partenaire privé l'entretien à long terme d'une section continue de l'autoroute 30 totalisant environ 77 kilomètres entre Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Le rapport de l'analyse de la valeur ajoutée du parachèvement de l'autoroute 30 est disponible sur le site du ministère des Transports à l'adresse suivante : www.mtq.gouv.qc.ca et sur le site de l'Agence des partenariats public-privé du Québec au www.ppp.gouv.qc.ca.